

# CONCOURS DE CONFITURES 2010



## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Sont admises à concourir toutes les personnes physiques résidant sur la Commune et respectant le présent règlement.

## THEME

Le concours porte sur la confiture, la marmelade et la gelée de fruits ou de légumes, de produits locaux. La réception des échantillons est fixée au 15 septembre 2010. Ils seront remis au Secrétariat de la Mairie.

## ECHANTILLONS

Les candidats doivent fournir pour le concours un pot de confiture, de marmelade ou de gelée de 350 g minimum. Ce pot doit être étiqueté de manière lisible et comporter les éléments suivants : le nom, le prénom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne.

Les échantillons doivent être accompagnés d'une fiche-recette comportant les éléments suivants :

- . nom de la confiture, marmelade ou gelée
- . le temps de préparation
- . le temps de cuisson
- . les ingrédients pour un pot de 350 g
- . détail et chronologie de la recette

Peuvent être déposés à ce concours les confitures, gelées ou marmelades réalisées à base de fruits ou de légumes qui ont été fabriquées sans ajout d'autres substances hormis le sucre et le citron. La confiture ne devra pas avoir été stérilisée.

## INSCRIPTION

La date limite des inscriptions est fixée au 15 juin 2010.

## CRITERE DE SELECTION

Il sera tenu compte du parfum, de la saveur, de l'aspect, de la texture et de la présentation.

Toute participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.